

Des abeilles pour résoudre les « conflits » entre les humains et les éléphants

11 septembre 2020 / [Nestor Engone Elloué](#)



À mesure que se réduit l'espace que les humains laissent à la vie sauvage, les conflits avec les animaux augmentent. Ainsi, au Gabon, les éléphants causent des dommages aux cultures et les autorités ont décidé de multiplier la pose de barrières électriques. L'auteur de cette tribune explique en quoi d'autres solutions sont préférables

dans une perspective écoresponsable.

Nestor Engone Elloué est docteur en philosophie et chercheur associé au laboratoire « Sciences, Normes, Démocratie », Sorbonne Université.

Le dimanche 30 août 2020, le ministre des Forêts et de l'Environnement du Gabon a inauguré une barrière électrique délimitant 36 hectares au village Boléko, situé dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Cette barrière électrique, qui s'ajoute aux autres déjà installées dans différents lieux, est présentée comme une solution permettant de résoudre les conflits humains/éléphants. Si l'objectif est uniquement de préserver les populations rurales des dommages causés par les pachydermes, on peut dire que cette solution inspirée d'une initiative kényane est efficace. Mais, si le but est de résoudre les conflits humains/éléphants dans une perspective écologique, responsable et durable, ne faudrait-il pas plutôt se tourner vers des solutions alternatives et écoresponsables ?

Il faut tout d'abord admettre deux choses. Premièrement, on ne peut pas ignorer le calvaire que vivent plusieurs paysans gabonais à cause des dégâts occasionnés par les éléphants (dégâts aux cultures, mort(s) d'humain(s), destructions de biens, etc.). Deuxièmement, on ne peut oublier le fait que les éléphants appartiennent à une espèce menacée qu'il faut préserver (on compte aujourd'hui près de 415.000 éléphants sur le continent africain, contre 3 à 5 millions au début du XX^e siècle). Ces deux faits supposent de reconnaître deux impératifs de sécurité pris en compte par l'État gabonais pour résoudre les conflits issus de la cohabitation humains/éléphants : d'une part, un impératif de protection des populations rurales, et d'autre part, un impératif de protection des éléphants, **qui ont un rôle de premier plan dans la sauvegarde des écosystèmes.**

L'écoresponsabilité peut se traduire par la mise en avant de solutions économiques, sociales, durables et écologiques

On peut être tenté de penser que la construction des barrières électriques soit une réponse efficace à ces deux impératifs de sécurité et de protection cités ci-haut. En effet, les barrières électriques tiennent les éléphants à distance des populations et de leurs plantations. D'une part, cette mise à distance permet d'éviter les dommages que pourraient faire subir les éléphants aux populations exposées. Elle évite ainsi que des événements dramatiques se reproduisent, comme celui de la mort d'un agriculteur, le 19 août 2018, piétiné par un éléphant dans une plantation d'Olam, dans la ville de Mandji, qui se trouve dans la province de la Ngounié (région du sud-ouest du Gabon). D'autre part, cette mise à distance éléphants/humains permet également d'éviter que des éléphants soient tués par les populations dans le cadre de la légitime défense prévue par loi, ou dans le cadre des abattages administratifs.

Pour autant, ce qui semble être ici une solution efficace comporte cependant plusieurs inconvénients. D'abord, il s'agit d'une solution très coûteuse. L'installation d'une barrière de près de 15 km est estimée à plus de « 35 millions de francs CFA » (environ 50.000 euros). À cela s'ajoutent les coûts d'entretien des équipements nécessaires pour une efficacité des barrières à long terme. Ensuite, cette solution pourrait s'avérer néfaste pour une partie de la biodiversité. Selon leurs puissances, ces clôtures électriques peuvent causer la mort de petits animaux qui jouent un rôle important dans l'écosystème et qui méritent tout autant d'être préservés. Enfin, cette solution ne s'inscrit pas dans une logique globale, dans la mesure où elle se limite à gérer la proximité entre les éléphants et les humains. Elle ne s'inscrit pas dans une perspective plus large qui consisterait par exemple à aider les populations à accéder à d'autres sources de revenus que celles générées par les cultures exposées.



Au lieu donc de vouloir créer « *500 barrières électriques* » à l'échelle du territoire, comme l'envisagerait l'actuel ministre des Forêts du Gabon, ne faudrait-il pas se tourner vers des solutions alternatives ?

L'écoresponsabilité peut se traduire par la mise en avant de solutions économiques, sociales, durables et écologiques. Dans le cadre d'une résolution écoresponsable du conflit humains/éléphants, en plus du développement de l'écotourisme, deux alternatives complémentaires peuvent être mises en avant : la planification des terres et les dispositifs de contrôle écologique [1].

L'écocontrôle par la « clôture d'abeilles »

La planification de terres se présente comme une stratégie d'anticipation des risques visant à établir un plan approprié de l'utilisation des terres autour des zones de conservation. Cette planification est une solution à long terme qui doit s'établir dans un processus participatif incluant les populations concernées. Elle peut aboutir au déplacement des cultures vivrières pour les rendre hors d'atteinte des éléphants, ainsi qu'au développement, dans certaines zones exposées, d'une agriculture qui garantirait une source sûre de revenus pérennes aux populations. Ce pourrait être le cas de la culture de plantes telles que le gingembre ou le piment rouge, que n'apprécient pas les éléphants, mais qui alimenterait sans difficulté le marché local.

Concernant le contrôle écologique ou l'écocontrôle, il peut se définir comme l'utilisation des organismes vivants ou substances naturelles pour prévenir ou réduire des dommages causés par des nuisibles. Appliqué au cas de la gestion du conflit humains/éléphants, l'un des dispositifs écologiques que l'on peut évoquer est la « clôture d'abeilles ». En ayant recours à l'élevage d'abeilles, il est possible d'obtenir deux résultats. Un résultat économique relatif aux revenus que peut générer la culture des ruches d'abeilles (professionnalisation de l'apiculture) ; et un résultat de mise à distance des éléphants des villages et des plantations dans la mesure où ils ne supportent pas le bourdonnement de ces insectes. Plusieurs expérimentations ont été menées dans ce sens, y compris au Gabon, par le chercheur Steeve Ngama du laboratoire de Foresterie tropicale et subtropicale (Grenoble) et de l'Institut de recherches agronomiques et forestières (Libreville) [2]. Il faudrait peut-être envisager de passer de l'expérimentation au financement d'un réel plan de clôtures d'abeilles. Ce qui impliquerait de former les populations volontaires à l'apiculture et d'accompagner leur professionnalisation.

Ainsi, il existe des solutions durables pour une gestion alternative du conflit humains/éléphants

au Gabon. C'est le cas de la planification des terres et le l'écocontrôle que nous avons évoqué ici. Et c'est aussi le cas de certains programmes d'écotourisme qui pourraient avoir pour avantage de garantir une meilleure adaptation et une autonomisation économique viable et durable des populations rurales concernées.

[1] Yaw Osei-Owusu, Lonneke Bakker, Conflit homme-animal. Manuel Technique, FAO, 2008.

[2] Steeve Ngama et al. , « How Bees Deter Elephants : Beehive Trials with Forest Elephants in Gabon », Plos one, 2016.

Lire aussi : [Le jaguar, l'éléphant d'Asie et le requin océanique seront mieux protégés](#)

Source : Courriel à *Reporterre*

Photos :

. chapô : [Pixnio](#) (CC0)

. troupeau : [Pixabay](#) (CC0)

- *Dans les tribunes, les auteurs expriment un point de vue propre, qui n'est pas nécessairement celui de la rédaction.*

- *Titre, chapô et intertitres sont de la rédaction.*

- Emplacement : Accueil > Tribune >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Des-abeilles-pour-resoudre-les-conflits-entre-les-humains-et-les-elephants>